

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 11 septembre 2023 se tient à 15 h, à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Denyse Blanchet et Julie Morin et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron et Denis Poulin participent à la rencontre.

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Les sujets suivants sont retirés de l'ordre du jour :

- 3.0 Procès-verbal, séance du 28 août 2023
- 8.0 Quote-part Environnement

Les points 13.1 et 13.2 sont reportés

Le sujet suivant est ajouté au 16.0 Varia

- Demandes de commandites

C.A. 2023-129

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 11 SEPTEMBRE 2023

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 28 AOÛT 2023
4.	SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES
5.	CONFORMITÉS
5.1.	CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2023-01 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 1323 CONCERNANT LA

	BONIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2023, VILLE DE LAC-MÉGANTIC
5.2.	CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2023-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1410 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT LA BONIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2023, VILLE DE LAC-MÉGANTIC
6.	DÉPART DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES DU TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT
7.	FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)
7.1.	FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – ABANDON DU PROJET FRIGODONS
7.2.	FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ POUR L'ACCEPTATION DU PROJET LES BOBETTES ROUGES – CONSTELLATION DU GRANIT
7.3.	FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ POUR L'ACCEPTATION DU PROJET DE GÉRIATRIE SOCIALE 2 ^E RESSOURCE – SERVICE D'AIDE À DOMICILE
7.4.	FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ POUR LA PROLONGATION ET LE REFINANCEMENT DU PROJET ACCORDERIE DU GRANIT – ACCORDERIE DE SHERBROOKE
7.5.	FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ POUR LA PROLONGATION ET LE REFINANCEMENT DU PROJET MOUV – CONSTELLATION DU GRANIT
7.6.	FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ POUR LA PROLONGATION ET LE REFINANCEMENT DU PROJET SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL (SAT) PHASE 2 – SADC RÉGION DE MÉGANTIC
8.	QUOTE-PART ENVIRONNEMENT
9.	ENTENTE DE SERVICES – CONSEILLERS JURIDIQUES DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2024
10.	BÂTIMENT
11.	OPPORTUNITÉS
12.	STRUCTURE
13.	RESSOURCES HUMAINES
13.1.	Embauche – Agent.e de développement local
13.2.	Coordonnatrice du Plan de développement de la zone agricole
14.	FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET
15.	PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
16.	VARIA
17.	PÉRIODE DE QUESTIONS

18.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
------------	-----------------------------

3.0

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 28 AOÛT 2023

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

4.0

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

5.0

CONFORMITÉS

5.1

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2023-01 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 1323 CONCERNANT LA BONIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2023, VILLE DE LAC-MÉGANTIC**C.A. 2023-130****CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2023-01 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 1323 CONCERNANT LA BONIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2023, VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic nous a soumis son Règlement no 2023-01 modifiant le plan d'urbanisme no 1323 concernant la bonification réglementaire 2023;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 109.7 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le Règlement no 2023-01 et que, pour donner suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Granit approuve le Règlement no 2023-01 de la Ville de Lac-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2023-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1410 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT LA BONIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2023, VILLE DE LAC-MÉGANTIC

C.A. 2023-131**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2023-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1410 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT LA BONIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2023, VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic nous a soumis son Règlement no 2023-05 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant la bonification réglementaire 2023;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le Règlement no 2023-05 et que, pour donner suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Granit approuve le Règlement no 2023-05 de la Ville de Lac-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

DÉPART DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES DU TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT

C.A. 2023-132**OFFRE DE SERVICE – ENTENTE DANS LE CADRE DU DÉPART DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES DU TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT**

ATTENDU QUE la conciliatrice a transmis son rapport, au terme de la conciliation entre la MRC du Granit et la Municipalité de Courcelles;

ATTENDU QU'une entente entre la MRC du Granit et la Municipalité de Courcelles doit être rédigée ainsi que des projets de résolutions afférents;

ATTENDU QUE la MRC du Granit et la Municipalité de Courcelles ont convenu ensemble que la MRC du Granit s'occupait de faire rédiger lesdits documents et que la facture associée serait payée à parts égales entre les 2 parties;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'offre de service de Cain Lamarre pour la rédaction d'une entente et de projets de résolutions;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif accepte l'offre de service de Cain Lamarre pour la rédaction d'une entente avec la Municipalité de Courcelles et la rédaction de projets de résolutions, et ce, à la suite d'une entente avec la Municipalité de Courcelles dans le cadre de son départ du territoire de la MRC du Granit.

QUE la directrice générale et madame la préfet soient autorisées à signer l'offre de service.

QUE le montant estimé de 3 500 \$ soit payé à parts égales entre la MRC du Granit et la Municipalité de Courcelles.

QUE la somme afférente à la MRC du Granit soit payée à même le budget Administration - honoraires professionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

7.1

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – ABANDON DU PROJET FRIGODONS

Madame la préfet mentionne que le Centre d'Action bénévole, porteur du projet Frigodons a fait parvenir une lettre mentionnant l'impossibilité de réaliser le projet Frigodons dans les temps impartis. Elle ajoute que dans ce contexte, la somme de 10 000 \$ qui avait été réservée pour ce projet a été retournée au FQIS, laquelle a été ajoutée aux sommes résiduelles qui serviront à soutenir davantage certains projets en cours ou à venir.

7.2

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ POUR L'ACCEPTATION DU PROJET LES BOBETTES ROUGES – CONSTELLATION DU GRANIT

C.A. 2023-133

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ POUR L'ACCEPTATION DU PROJET LES BOBETTES ROUGES – CONSTELLATION DU GRANIT

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS), le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté, par sa résolution no 2019-06, la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) à titre d'organisme mandataire pour instance de concertation locale;

ATTENDU QUE par cette même résolution, le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté la CDC pour former un comité multisectoriel afin de cibler des priorités d'intervention;

ATTENDU QUE le PAGIEPS prévoit la distribution de sommes via le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté, par sa résolution no 2019-65, le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) pour analyser les projets déposés et faire les recommandations nécessaires pour l'acceptation ou le refus des demandes de fonds, et ce, en fonction des priorités et critères régionaux et des critères et priorités identifiés par le comité multisectoriel;

ATTENDU QUE par cette même résolution, le conseil des maires de la MRC du Granit a confié à son comité administratif le mandat d'accepter ou de refuser les demandes dans le cadre de l'appel de projets continu au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

ATTENDU QUE le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit a fait ses recommandations au comité administratif de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte le projet suivant à la suite des recommandations faites par le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit dans le cadre des sommes reçues du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) :

Organisme	Projet	Fin du projet	Montant total octroyé
La Constellation du Granit	Les Bobettes rouges	31 mars 2024	9 120 \$

QUE le montant afférent soit pris à même les sommes reçues dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Corporation de développement communautaire du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ POUR L'ACCEPTATION DU PROJET DE GÉRIATRIE SOCIALE 2^E RESSOURCE – SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Dans le cadre du projet de 2^e ressource en gériatrie, il est discuté du besoin sur le territoire et du fait que ce projet doit être éventuellement porté par le CIUSSS. Il est convenu que le sujet soit discuté lors du prochain comité Vigie Santé.

C.A. 2023-134

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ POUR L'ACCEPTATION DU PROJET DE GÉRIATRIE SOCIALE 2^E RESSOURCE – SERVICE D'AIDE À DOMICILE

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS), le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté, par sa résolution no 2019-06, la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) à titre d'organisme mandataire pour instance de concertation locale;

ATTENDU QUE par cette même résolution, le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté la CDC pour former un comité multisectoriel afin de cibler des priorités d'intervention;

ATTENDU QUE le PAGIEPS prévoit la distribution de sommes via le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté, par sa résolution no 2019-65, le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) pour analyser les projets déposés et faire les recommandations nécessaires pour l'acceptation ou le refus des demandes de fonds,

et ce, en fonction des priorités et critères régionaux et des critères et priorités identifiés par le comité multisectoriel;

ATTENDU QUE par cette même résolution, le conseil des maires de la MRC du Granit a confié à son comité administratif le mandat d'accepter ou de refuser les demandes dans le cadre de l'appel de projets continu au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

ATTENDU QUE le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit a fait ses recommandations au comité administratif de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte le projet suivant à la suite des recommandations faites par le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit dans le cadre des sommes reçues du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) :

Organisme	Projet	Fin du projet	Montant total octroyé
Service d'aide à domicile du Granit	2 ^e ressource en gériatrie sociale	31 mars 2024	39 446 \$

QUE le montant afférent soit pris à même les sommes reçues dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Corporation de développement communautaire du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) –
RECOMMANDATION DU COMITÉ POUR LA PROLONGATION ET LE
REFINANCEMENT DU PROJET ACCORDERIE DU GRANIT –
ACCORDERIE DE SHERBROOKE

C.A. 2023-135

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) –
RECOMMANDATION DU COMITÉ POUR LA PROLONGATION ET LE
REFINANCEMENT DU PROJET ACCORDERIE DU GRANIT –
ACCORDERIE DE SHERBROOKE

ATTENDU QUE dans le cadre de l'appel de projets continu au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) le comité administratif de la MRC du Granit a accepté, par sa résolution C.A. 2022-44, le projet d'une grande accorderie pour développer des communautés inclusives de l'Accorderie de Sherbrooke;

ATTENDU QUE des sommes résiduelles de projets non réalisés et la bonification de l'entente d'un montant de 85 204 \$ pour une année de transition 2023-2024 permettent de bonifier la subvention accordée à certains projets;

ATTENDU QUE le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit, comité mandataire pour analyser les projets déposés et faire les recommandations nécessaires pour l'acceptation ou le refus des demandes de fonds, recommande de prolonger le projet et d'augmenter les sommes attribuées

au projet d'une grande accorderie pour développer des communautés inclusives de l'Accorderie de Sherbrooke;

ATTENDU QU'il a été présenté aux membres du comité administratif de la MRC du Granit les recommandations du comité multisectoriel pour ledit projet;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte de prolonger le délai ainsi que de bonifier la subvention accordée au projet de la grande accorderie pour développer des communautés inclusives de la manière suivante :

Organisme	Projet	Fin du projet	Montant de la bonification	Montant total octroyé
Accorderie de Sherbrooke	Une grande accorderie pour développer des communautés inclusives	Mars 2024	18 845 \$	115 163 \$

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Corporation de développement communautaire du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ POUR LA PROLONGATION ET LE REFINANCEMENT DU PROJET MOUV – CONSTELLATION DU GRANIT

C.A. 2023-136

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ POUR LA PROLONGATION ET LE REFINANCEMENT DU PROJET MOUV – CONSTELLATION DU GRANIT

ATTENDU QUE dans le cadre de l'appel de projets continu au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) le comité administratif de la MRC du Granit a accepté, par sa résolution C.A. 2021-49, le projet de scolarisation MOUV de la Constellation du Granit;

ATTENDU QUE des sommes résiduelles de projets non réalisés et la bonification de l'entente d'un montant de 85 204 \$ pour une année de transition 2023-2024 permettent de bonifier la subvention accordée à certains projets;

ATTENDU QUE le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit, comité mandataire pour analyser les projets déposés et faire les recommandations nécessaires pour l'acceptation ou le refus des demandes de fonds, recommande de prolonger le projet et d'augmenter les sommes attribuées au projet de scolarisation MOUV de la Constellation du Granit;

ATTENDU QU'il a été présenté aux membres du comité administratif de la MRC du Granit les recommandations du comité multisectoriel pour ledit projet;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte de prolonger le délai ainsi que de bonifier la subvention accordée au projet de scolarisation MOUV de la Constellation du Granit de la manière suivante :

Organisme	Projet	Fin du projet	Montant de la bonification	Montant total octroyé
La Constellation du Granit	Projet MOUV	Mars 2024	19 618 \$	95 506 \$

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Corporation de développement communautaire du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) –
RECOMMANDATION DU COMITÉ POUR LA PROLONGATION ET LE
REFINANCEMENT DU PROJET SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL
(SAT) PHASE 2 – SADC RÉGION DE MÉGANTIC

C.A. 2023-137

**FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) –
RECOMMANDATION DU COMITÉ POUR LA PROLONGATION ET LE
REFINANCEMENT DU PROJET SYSTÈME ALIMENTAIRE
TERRITORIAL (SAT) PHASE 2 – SADC RÉGION DE MÉGANTIC**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'appel de projets continu au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) le comité administratif de la MRC du Granit a accepté, par sa résolution C.A. 2023-17, le projet de système alimentaire territorial (SAT) phase 2 de la SADC Région de Mégantic;

ATTENDU QUE des sommes résiduelles de projets non réalisés et la bonification de l'entente d'un montant de 85 204 \$ pour une année de transition 2023-2024 permettent de bonifier la subvention accordée à certains projets;

ATTENDU QUE le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit, comité mandataire pour analyser les projets déposés et faire les recommandations nécessaires pour l'acceptation ou le refus des demandes de fonds, recommande de prolonger le projet et d'augmenter les sommes attribuées au projet de système alimentaire territorial (SAT) phase 2 de la SADC Région de Mégantic;

ATTENDU QU'il a été présenté aux membres du comité administratif de la MRC du Granit les recommandations du comité multisectoriel pour ledit projet;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte de prolonger le délai ainsi que de bonifier la subvention accordée au projet de système alimentaire territorial (SAT) phase 2 de la SADC Région de Mégantic de la manière suivante :

Organisme	Projet	Fin du projet	Montant de la bonification	Montant total octroyé
SADC Région de Mégantic	Systeme alimentaire territorial (SAT) phase 2	Mars 2024	14 022 \$	46 362 \$

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Corporation de développement communautaire du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

QUOTE-PART ENVIRONNEMENT

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

9.0

ENTENTE DE SERVICES – CONSEILLERS JURIDIQUES DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2024

C.A. 2023-138

ENTENTE DE SERVICES – CONSEILLERS JURIDIQUES DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Granit autorise madame la greffière-trésorière de la MRC du Granit, à recourir aux services du cabinet Cain/Lamarre, conseillers juridiques inc. au forfait de consultation de 15 heures, au montant de 3 000 \$ et selon les termes de l'offre du 18 août 2023 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, et ce, au sujet des dossiers de la MRC.

QUE le montant soit pris à même les sommes prévues au poste budgétaire de l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0

BÂTIMENT

Aucun sujet à traiter.

11.0

OPPORTUNITÉS

Aucun sujet à traiter.

12.0

STRUCTURE

Aucun sujet à traiter.

13.0

RESSOURCES HUMAINES

13.1

EMBAUCHE – AGENT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Ce sujet est reporté.

13.2

Coordonnatrice du Plan de développement de la zone agricole

Ce sujet est reporté.

14.0

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET

C.A. 2023-139

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET — AOÛT 2023

ATTENDU QUE madame la préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour le mois d'août 2023 et que les maires les acceptent ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame la préfet pour le mois d'août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu que la séance du mois d'octobre se tiendra comme prévu le 11 octobre 2023 à compter de 15 h. Un avis de convocation sera alors envoyé aux maires conformément à la loi.

16.0

VARIA

Demandes de commandites

Je mentionne les demandes de commandites reçues dont certaines sont admissibles alors que d'autres pas.

C.A. 2023-140**DEMANDE DE COMMANDITE – MARCHÉ PUBLIC MÉGANTIC**

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif, Marché public Mégantic, a déposé une demande de commandite pour son marché public de Noël;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères de la Politique de dons et commandites de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Granit approuve qu'un montant de 1 000 \$ soit versé à l'organisme Marché public Mégantic pour son marché public de Noël.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au budget de l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent, donc aucune question n'est posée.

18.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**C.A. 2023-141****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 11 septembre soit levée, il est 15 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en

cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 11 septembre et ce, pour les résolutions C.A. 2023-132, C.A. 2023-133, C.A. 2023-134, C.A. 2023-135, C.A. 2023-136, C.A. 2023-137, C.A. 2023-138, C.A. 2023-139 et C.A. 2023-140.

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale